

Forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative

Paris 02 et 03 février 2018

Concours de projets pédagogiques innovants

Règlement :

1. Organismes et objectifs du concours

Le concours de projets pédagogiques innovants est organisé dans le cadre du forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative par le Café pédagogique avec un groupe d'associations d'enseignants, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de partenaires institutionnels et industriels. Il vise à :

- permettre à des enseignants de présenter publiquement des pratiques pédagogiques innovantes réalisées dans les classes, en exploitant notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

- distinguer les idées et les réalisations considérées comme les plus innovantes et les plus pertinentes sur le plan pédagogique ;

- contribuer à diffuser et à valoriser l'innovation pédagogique dans les établissements d'enseignement et auprès du grand public.

- faire connaître et valoriser des projets innovants relevant de l'action éducative et de l'enseignement complémentaire.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux enseignants et aux personnels d'éducation en exercice, du primaire et du secondaire, en poste dans des établissements scolaires publics ou privés sous contrat avec l'Etat ainsi qu'aux associations travaillant en partenariat étroit avec des établissements scolaires.

Le projet présenté doit être un projet original, innovant sur le plan pédagogique et avoir été réalisé :

- en classe pour les enseignants

- en partenariat avec au moins un établissement scolaire pour les associations.

En participant à ce concours, les enseignants et associations retenus pour participer au concours s'engagent à venir présenter leur projet à Paris les 02 et 03 février 2018 (voir plus loin, les modalités pratiques).

Si le projet a été conçu et mis en oeuvre de façon collective, il sera présenté, au nom du collectif, par un seul de ses membres.

3. Déroulement

Le concours des enseignants innovants et de l'innovation éducative se déroule en plusieurs étapes décrites ci-dessous.

Etape 1. Inscription des candidats

Les candidats doivent s'inscrire et déposer leur projet sur le site <http://www.enseignants-innovants-2017.net/> avant le 11 janvier 2018 minuit, en remplissant un formulaire en ligne.

Etape 2. Sélection des candidats

Les représentants des associations d'enseignants sélectionnent les 100 meilleures propositions satisfaisant aux conditions de participation.

Etape 3. Réalisation d'un poster

Les participants préparent obligatoirement une présentation du projet au format A4 en une trentaine d'exemplaires minimum qui pourront être distribués aux participants à l'événement.

Etape 4. Présentation des projets

Les posters des projets sont présentés par leurs auteurs aux participants du forum et aux membres des jurys le vendredi 02 et le samedi 03 février (horaires à préciser).

Etape 5. Délibération du jury

Le jury du forum des enseignants innovants, composé de représentants des associations d'enseignants, désigne les projets qui lui apparaissent comme les plus innovants et les plus aboutis sur le plan pédagogique. Les participants attribuent aussi des prix par vote au scrutin secret. Il est décerné 12 prix au total.

Etape 6. Proclamation des résultats

Les résultats du concours sont proclamés publiquement le samedi 03 février. Les lauréats reçoivent des cadeaux offerts par les associations et les partenaires du concours.

4. Modalités pratiques

*Le forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative 2018 et le concours de projets pédagogiques se déroule à Paris, le lieu d'accueil sera **l'Espé de Paris, 10 Rue Molitor, Paris 16e**, métro Michel-Ange Molitor (ligne 9), Église d'Auteuil ou Chardon-Lagache (ligne 10).*

Les frais de restauration à Paris sont pris en charge du vendredi 02 février matin jusqu'au samedi 03 février midi. Les frais de résidence sont pris en charge dans la limite de 50 euros maximum sur justificatif. Les enseignants innovants sont priés de réserver eux-mêmes leur hébergement. Les frais de transports sont indemnisés dans la limite de 50 euros maximum sur justificatif.

Les candidats et participants cèdent au Café pédagogique les droits de reproduction des textes et images saisis durant la procédure d'inscription. Ils autorisent Le Café pédagogique à réaliser les photographies et films nécessaires aux reportages durant le Forum. Ils cèdent les droits à l'image au Café pédagogique.